

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

01 BP 348 Cotonou Tél.: +229 21 30 53 93 Fax: +229 21 32 41 88 Contact.mesrs@gouv.bj

www.enseignementsuperieur.gouv.bj

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

N°C-199./MESRS/DAF/SRIPBS/DGCPER

C | SST + S F

DSIA

SE 3 10 Adm 30 7/20

(SI WINFO SAR SST

SPEF

RAA

SEOP

CPC

Cotonou, le 21 JUL 2021

BORDEREAU D'ENVOI DES PIECES ADRESSEES

A

Monsieur le Directeur du Service de l'Intendance des Armées du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de la Défense Nationale

COTONOU

N° d'ordre	Nombre de Projets	Sommaire	Observation
d'ordre 01	The second secon	Transmission de quatre (04) projets d'arrêtés interministériels portant Inscription sur les Listes d'Aptitude du CAMES, des agents des forces de défense, de sécurité et assimilés. 1 Arrêté interministériel n° 343/MESRS/MTFP/MDN/ DC/SGM/DGFP/ DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER du 30 juin 2021 portant inscription sur la liste d'aptitude du CAMES de Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix; 2 Arrêté interministériel n° 340/MESRS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGFP/ DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER du 30 juin 2021 portant inscription sur la liste d'aptitude du CAMES de Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix; 3 Arrêté interministériel n° 341/MESRS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGFP/ DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER du 30 juin 2021 portant inscription sur la liste d'aptitude du CAMES de Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou liste d'aptitude du CAMES de Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou	Pour exploitation
		Félix; 4- Arrêté interministériel n° 342/MESRS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGFP/DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER du 30 juin 2021 portant inscription sur la LAFMA du CAMES de Monsieur DOSSOU Michel et consorts (02).	

Narcisse Akambi AGANI YAÏ

Directeur de l'Administration et des Finances





07 novembre 2019:

REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ----*----*

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE *----*

CABINETS DES MINISTRES

ARRETE INTERMINISTERIEL

/DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER

- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la

République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du

la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 modifiée par la loi

nº 2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale,

SOMMAIRE:

Inscription sur la liste d'aptitude du CAMES, d'agent des forces de défense, de sécurité et assimilés.

Le Directeur de l'Administration et des Finances.

Présenté par :

la loi nº 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises;

l'éducation nationale en République du Bénin;

la loi n° 2015-20 du 02 avril 2015 portant statut spécial des vu personnels des forces de sécurité publique et assimilées ;

la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant statut général de ia fonction publique;

le décret n° 2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des Universités Nationales du Bénin.

le décret nº 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, vu organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale:

le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

le décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin:

le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du VU Gouvernement;

le décret nº 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structuretype des Ministères; &

Narcisse Akambi AGANI YAI

Le Directeur du Service de l'Intendance des Armées,

Cyrille Gilles GAINYO

AMPLIATIONS:

PR ARCH NAT 01 **JORB** 01 SGG 01 CS ()1 MTFP (12 MDN 64 MEF/SA 01 **MESRS** 05 DGB 02 CF 02 DGID 02 **DGTCP** 01 PENSIONS 02 01 IGSEP 01 INTERESSE 01

VU

- vu le décret n° 2020-241 du 15 avril 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique;
- vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu l'attestation d'inscription sur la Liste d'Aptitude aux Fonctions de Maîtres-Assistants du CAMES délivré à Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix ;
- le tableau du Conseil Scientifique n° 347-2009/UAC/VR-RU-SP/CS/SA du 1^{er} décembre 2009 portant reclassement dans les corps de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique suite aux résultats des (CCI/CAMES du 13 au 18 juillet 2009),
- la note de service n° 2020-2007/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/SA du 09 juin 2020 portant avis favorable pour l'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES de Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix et consorts;
- vu les différents actes administratifs subséquents,

Article 1^{er}: Conformément aux dispositions des articles 1^{er}, 2 et 3 du décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin, l'(les) agent(s) dont le(s) nom(s) suit(suivent), né(s) aux dates et lieu(x) ci-dessous, ayant reçu les avis favorables de son (leur) Ministre(s) de tutelle et du Conseil Scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi, titulaire(s) de la (des) Liste(s) d'Aptitude aux Fonctions (de Maître-Assistant/LAFMA du CAMES) est (sont) inscrit(s) dans le(les) corps des (Maîtres-Assistants), suivant le tableau ci-après

N°	Nom et Prénom(s)	Matricule	Date et lieu de naissance	Corps avant inscription	Date d'inscription	Corps après inscription
01	ATADOKPEDE Agbomènou Félix	FN00018637	Vers 1962 à Porto-Novo (BENIN)	Assistant	19 septembre 2018	Maître- Assistant

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018 portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés, Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix bénéficie des avantages de son corps et de ceux des différents corps dont il occupe un emploi, en application des dispositions du décret ci-dessus cité, sans toutefois pouvoir prétendre au cumul desdits avantages, à l'exception des indemnités ou primes de risque et d'expertise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Juin 2021

Vu:

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE. LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ment Supérieu, SCIENTIFIQUE,

Adidjatou A. MATHYS

e xayı ladekan

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,

met Main NOUATIN

REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

CABINETS DES MINISTRES

SOMMAIRE:

Inscription sur la liste d'aptitude du CAMES, d'agent des forces de défense, de sécurité et assimilés.

Présenté par :

Le Directeur de l'Administration et des Finances.

Narcisse Akambi AGANI YAÏ

Le Directeur du Service de l'Intendance des Armées,

Cyrille Gilles GAINYO

AMPLIATIONS:

DD			
PR		01	
ARCH NAT		01	
JORB		01	
SGG		01	
CS		01	
MTFP		02	
MDN		04	
MEF/SA		01	
MESRS		05	
DGB		(12	
CF		02	
DGID		02	
DGTCP		01	
PENSIONS		02	
IGF		01	
IGSEP		01	
INTERESSE	01		

ARRETE INTERMINISTERIEL

ANNEE 2021 N° 3471/MESPS/MTFP/MDN/DG/SGM/DGFP/DSIA/DAF/SRFIDS/DGCPER

- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique,
- Le Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale,
- vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 modifiée par la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin;
- vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- vu la loi n° 2015-20 du 02 avril 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées ;
- vu la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant statut général de la fonction publique ;
- vu le décret n° 2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des Universités Nationales du Bénin,
- vu le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;
- vu le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;
- vu le décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structuretype des Ministères ; ϕ

- vu le titre justificatif d'admission au Concours d'Agrégation délivré à Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix ;
- le tableau du Conseil Scientifique n° 373-2013/UAC//VR-AARU/SP-CS/SA du 10 octobre 2013 portant reclassement dans les corps de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique suite aux résultats du Concours d'Agrégation de Médecine Humaine, Pharmacie, odontostomatologie, Médecine Vétérinaire et Production Animales : Session du 05 au 14 novembre 2012 : Relevé de décision du Conseil Scientifique du jeudi 10 octobre 2013 ;
- vu la note de service n° 2020-2007/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/SA du 09 juin 2020 portant avis favorable pour l'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES de Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix et consorts ;
- vu les différents actes administratifs subséquents,

Article 1^{er}: Conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin, l'(les) agent(s) dont le(s) nom(s) suit(suivent), né(s) aux dates et lieu(x) ci-dessous, ayant reçu les avis favorables de son (leur) Ministre(s) de tutelle et du Conseil Scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi, titulaire(s) de la (des) Liste(s) d'Aptitude aux Fonctions (de Maître de Conférences/LAFMC du CAMES) est (sont) inscrit(s) dans le(les) corps des (Maîtres de Conférences), suivant le tableau ciaprès:

Nom et Prénom(s)	Matricule	Date et lieu de naissance	Corps avant inscription	Date d'inscription	Corps après inscription
ATADOKPEDE Agbomènou Félix	FN00018637	Vers 1962 à Porto-Novo (BENIN)	Maître- Assistant	19 septembre 2018	Maître de Conférences

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n°2018-438 du 19 septembre 2018 portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés, Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix bénéficie des avantages de son corps et de ceux des différents corps dont il occupe un emploi, en application des dispositions du décret ci-dessus cité, sans toutefois pouvoir prétendre au cumul desdits avantages, à l'exception des indemnités ou primes de risque et d'expertise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Juin 2021

Vu:

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Adidjatou A. MATHYS

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

SCIENTIFIQUE,

YAYI LADEKAN

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,

IN NOUATIN

REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

CABINETS DES MINISTRES

ARRETE INTERMINISTERIEL

ANNEE 2021 N° 341/MESPS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGFP/DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER

- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique,
- Le Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale,

SOMMAIRE:

Inscription sur la liste d'aptitude du CAMES, d'agent des forces de défense, de sécurité et assimilés.

Présenté par :

Le Directeur de l'Administration et des Finances.

vu

Narcisse Akambi AGANI YAÏ

Le Directeur du Service de l'Intendance des Armées,

Cyrille Gilles GAINYO

vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019;

la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 modifiée par la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin;

vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises;

la loi-n° 2015-20 du 02 avril 2015 portant statut spécial-des personnels des forces de sécurité publique et assimilées ;

la loi n° 2015-18 du 1 $^{\rm er}$ septembre 2017 portant statut général de la fonction publique ;

le décret n° 2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des Universités Nationales du Bénin,

le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;

AMPLIATIONS:

INTERESSE

01 PR ARCH NAT 01 01 **JORB** 01 SGG CS 01 VU 02 MTFP 04 MDN 01 MEF/SA **MESRS** 05 02 DGB CF DGID 02 vu DGTCP 01 PENSIONS 112 IGF 01 VII IGSEP 01

01

le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;

le décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin;

le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement;

le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structuretype des Ministères ; ₽

- vu l'attestation d'inscription sur la Liste d'Aptitude aux Fonctions de Professeur Titulaire du CAMES produite par Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix;
- le tableau du Conseil Scientifique n° 782-2018/UAC/VR-RU/SP-CS/SA du 14 décembre 2018 portant reclassement dans les corps du personnel de l'Enseignement Supérieur de l'Université d'Abomey-Calavi suite aux résultats des CCI/CAMES de juillet 2018 : (Relevé de décision de la session ordinaire du Conseil Scientifique du mercredi 13 décembre 2018);
- la note de service n° 2020-2007/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/SA du 09 juin 2020 portant avis favorable pour l'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES de Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix et consorts;
- vu les différents actes administratifs subséquents,

Article 1^{er}: Conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin, l'(les) agent(s) dont le(s) nom(s) suit(suivent), né(s) aux dates et lieu(x) ci-dessous, ayant reçu les avis favorables de son (leur) Ministre(s) de tutelle et du Conseil Scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi, titulaire(s) de la (des) Liste(s) d'Aptitude aux Fonctions (de Professeur Titulaire/LAFPT du CAMES) est (sont) inscrit(s) dans le(les) corps des (Professeurs Titulaires), suivant le tableau ci-après :

Matricule	Date et lieu de naissance	i- ps avant	- 410	Corps après
FN00018637	0100-14040	Maître de	19 septembre	Professeur Titulaire
I		Naissance Vers 1962 à Porto-Novo	naissance inscription Vers 1962 à Porto-Novo Maître de	naissance inscription d'inscription Vers 1962 à Porto-Novo Maître de 19 septembre

Article 2: Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n°2018-438 du 19 septembre 2018 portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés, Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix bénéficie des avantages de son corps et de ceux des différents corps dont il occupe un emploi, en application des dispositions du décret ci-dessus cité, sans toutefois pouvoir prétendre au cumul desdits avantages, à l'exception des indemnités ou primes de risque et d'expertise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Juin 2021

nt Supérieur

Vu:

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Adidjatou A. MATHYS

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

SCIENTIFIQUE,

YAYI LADEKAN

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,

offunet Algin NOUATIN

REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

CABINETS DES MINISTRES

ARRETE INTERMINISTERIEL

ANNEE 2021 N° 3/4 2/MESRS/MTFP/MDN/DC/SGM/DGFP/DSIA/DAF/SRHDS/DGCPER

- Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique,
- Le Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense Nationale,

SOMMAIRE:

Inscription sur la LAFMA du CAMES des agents des forces de défense, de sécurité et assimilés.

Présenté par :

vu

vu

Le Directeur de l'Administration et des Finances,

Varcisse Akambi AGANI YAÏ

Le Directeur du Service de l'Intendance des Armées,

Cyrille Gilles GAINYO

AMPLIATIONS:

PR	01
ARCH NAT	01
JORB	01
SGG	01
CS	01
MTFP	06
MDN	04
MEF/SA	01
MESRS	05
DGB	02
CF	02
DGID	02
DGTCP	01
PENSIONS	02
IGF	01
IGSEP	03
INTERESSES	03

vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 modifiée par la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin;

la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises;

la loi n° 2015-20 du 02 avril 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées ;

vu la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant statut général de la fonction publique;

vu le décret n° 2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des Universités Nationales du Bénin,

vu le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale;

vu le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;

vu le décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin :

vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement :

le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structuretype des Ministères; ρ

- vu les attestations d'inscription sur les Listes d'Aptitude aux Fonctions de Maîtres-Assistants du CAMES délivrées aux intéressés:
- le tableau du Conseil Scientifique n° 393-2015/UAC/VR-AARU/SP-CS/SA du 1^{er} octobre 2015 portant reclassement dans les corps de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique suite aux résultats des CCI/CAMES, de juillet 2015;
- le tableau du Conseil Scientifique n° 027-2018/UAC/ VR-RU/SP-CS/SA du 16 janvier 2018 portant reclassement dans les corps de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique suite aux résultats des CCI/CAMES de juillet 2017 : Relevé de décision de la session ordinaire du Conseil Scientifique du mardi 16 janvier 2018;
- le tableau du conseil scientifique n° 517-2014/UAC/VR-AARU/ SP-CS/SA du 17 octobre 2014 portant reclassement dans les corps de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique suite aux résultats des CCI/CAMES de juillet 2014;
- la note de service n° 2020-2007/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/SA du 09 juin 2020 portant avis favorable pour l'inscription sur les listes d'aptitude du CAMES de Monsieur ATADOKPEDE Agbomènou Félix et consorts ;
- les différents actes administratifs subséquents, 😜



Article 1^{er}: Conformément aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2018-438 du 19 septembre 2018, portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés dans les universités publiques du Bénin, l'(les) agent(s) dont le(s) nom(s) suit(suivent), né(s) aux dates et lieu(x) ci-dessous, ayant reçu les avis favorables de son (leur) Ministre(s) de tutelle et du Conseil Scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi, titulaire(s) de la (des) Liste(s) d'Aptitude aux Fonctions (de Maître-Assistant/LAFMA du CAMES) est (sont) inscrit(s) dans le(les) corps des (Maîtres-Assistants), suivant le tableau ci-après

N°	Noms et Prénom(s)	Matricules	Dates et lieux de naissance	Corps avant inscription	Dates d'inscription	Corps après inscription
01	DOSSOU Michel	FT00027837	12 juin 1982 à Cotonou (BENIN)	Assistant	19 septembre 2018	Maître- Assistant
02	CHANHOUN Maxime José	FN00016437_	29 mai 1963 – à Cotonou (BENIN)	Assistant	19 septembre 2018	Maître- Assistant
GANDAHO Hugues Jean- Thierry		FT00029827	1 ^{er} avril 1967 à Porto-Novo (BENIN)	Assistant	19 septembre 2018	Maître- Assistant

Article 2: Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n°2018-438 du 19 septembre 2018 portant conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des forces de défense, de sécurité et assimilés, les agents des forces de défense, de sécurité et assimilés ci-dessus, bénéficient des avantages de leurs corps respectifs et de ceux des différents corps dont ils occupent un emploi en application des dispositions du décret ci-dessus cité, sans toutefois pouvoir prétendre au cumul desdits avantages, à l'exception des indemnités ou primes de risque et d'expertise.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Juin 2021

Vu:

et de la

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Adidjatou A. MATHYS

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

SCIENTIFIQUE,

Eleonore YAYI LADEKAN

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,

Fortunet Alain NOUATIN